

## Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 74 /2022

Mis en ligne le 15 DEC. 2022

### Session du 12 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE DOUZE DECEMBRE  
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la  
présidence de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 6 décembre 2022

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET-SANHADJI, LORIEDO, RAOUX-  
JACQUEME, DUVAL, BOISGARD, MANGANARO, BOY-COURROUX, DE LAURENS DE  
LACENNE, JAUMARY, BERGE, JAUBERT, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, SCHOFFIT,  
RIPERT, BASTIE, SEVE, LACOSTE, DEBIT, KHALIZOFF, MARTIN,

**Absents** : CAUSSARIEU

**Absents excusés** : SLAVICEK, LEROY, VOREUX

**Procurations :**

Mme SLAVICEK	a donné procuration à	Mme DE LAURENS DE LACENNE
Mme LEROY	« «	M. ALBERTINI
M. VOREUX	« «	Mme KHALIZOFF

### CONVENTION AVEC LE CENTRE AERE « LI GRI GRI DE TRESCAMPS »

Madame Valérie GAUDELET SANHADJI, Première Adjointe déléguée à l'Education, l'Enfance et la Démocratie Participative, indique à l'Assemblée que depuis l'été 1998, le personnel de la cantine confectionne les repas pour les enfants et les animateurs du Centre Aéré « Li Gri Gri de Trescamps ».

L'économat incombe au cuisinier et n'est plus géré par le Centre Aéré. En conséquence, l'Association doit s'acquitter des frais d'alimentation et de gestion, les frais de personnel étant pris en charge par la Mairie. Ces derniers sont valorisés au titre des charges supplétives et entrent dans le décompte définitif des participations communales à l'Association.

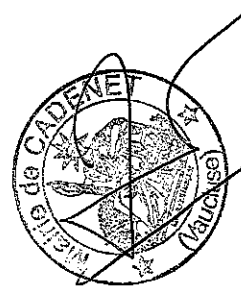
En raison des travaux à la cantine au cours de l'été 2022, le centre aéré a été accueilli au cours des vacances de février 2022. Le décompte des frais s'établit à 1 583€. Afin de recouvrer cette somme, une convention avec l'Association gérant le Centre Aéré sera conclue (convention ci-jointe).

Depuis l'été 2015, il n'y a plus de personnel municipal d'animation mis à la disposition de l'Association.

**Après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Association « Li Gri Gri de Trescamps » afin d'encaisser la somme de 1583€ correspondant aux frais d'alimentation et de gestion engagés pour la préparation des repas pris par les enfants et le personnel du Centre Aéré pendant les vacances de février 2022 (art.70878 F°421).

Le Maire  
**Jean-Marc BRABANT**



## CONVENTION

**Entre**

L'Association « Li Gri Gri de Trescamps » représentée par Monsieur Cyril WOLSKI, Président de l'Association,

**Et**

La Commune de CADENET, représentée par Monsieur BRABANT Jean-Marc, son Maire en exercice dûment habilité par délibération du 12 décembre 2022

**Il est convenu ce qui suit :**

**Art. 1 :** L'Association « Li Gri Gri de Trescamps » s'engage à verser la somme de 1 583€uros, à la Commune de Cadenet correspondant au remboursement de frais engagés pour le fonctionnement du Centre Aéré Intercommunal en 2022 ci-dessous :

- Frais d'alimentation	1 326,10 €
- Fournitures diverses et d'entretien	122,51 €
- Coûts directs de gestion (eau, électricité, intendance)	135,00 €

Total 1 583.61€ arrondi à 1 583 €

**Art. 2 :** Il n'y a plus de coût d'intervention du personnel communal mis à disposition pour l'animation en 2022

**Art. 3 :** Un titre de recettes sera émis par la Commune à l'article 70878 F° 421 CENTRE AERE d'un montant de 1 583 €.

Fait à CADENET, le 14 décembre 2022

L'Association « Li Gri-Gri de Trescamps »,  
**C. WOLSKI**

Le Maire,  
**Jean-Marc BRABANT**